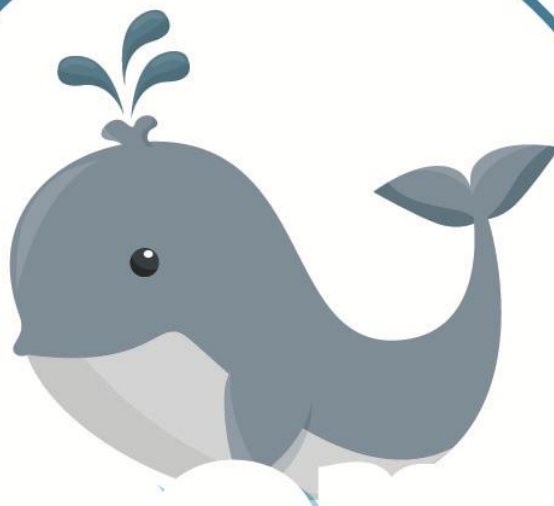


Année 2021



PROJET
d'établissement

Multi-accueil Bergamote

Cour Jean Jaurès
54360 Blainville-sur-l'Eau
03 83 75 73 52
bergamote@cc3m.fr

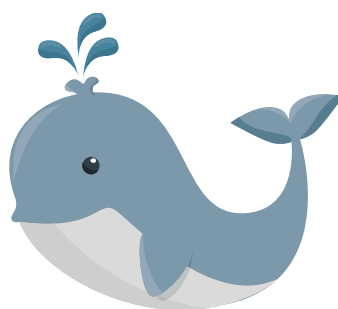
Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle
56, avenue Pierre Sémard
54360 Blainville-sur-l'Eau
03.83.71.43.62
secretariat@cc3m.fr - www.cc3m.fr

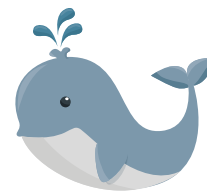


Sommaire

INTRODUCTION	4
PROJET SOCIAL	6
I. LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEURTHE MORTAGNE MOSELLE	6
1. LE TERRITOIRE	6
2. LES COMPÉTENCES INTERCOMMUNALES	7
II. LA COMPÉTENCE PETITE ENFANCE	9
1. LES MULTI-ACCUEILS	9
2. LA COMPOSITION DE L'ÉQUIPE	10
3. LE RELAIS ASSISTANT MATERNEL	12
4. LE LIEU ACCUEIL PARENT ENFANT	13
III. RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT	14
1. FERMETURES	14
2. L'ADMISSION	15
3. LE CONTRAT	16
LE PROJET ÉDUCATIF	17
LE PROJET PÉDAGOGIQUE	18
I. LES MODALITÉS D'ACCUEIL	18
1. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE	18
2. LA PREMIÈRE VISITE	18
3. LA PÉRIODE D'ADAPTATION	19
4. LA JOURNÉE TYPE	21
II. DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE	22
1. L'ACCUEIL	22
2. LA PAUSE BOISSON	24
3. LE CHANGE, LES SOINS CORPORELS ET L'HYGIÈNE BUCCO DENTAIRE	24
4. LES REPAS	26
5. LE SOMMEIL	30
6. LE GOÛTER	32
7. LE DÉPART	32
III. LES ACTIVITÉS	33
1. LE JEU LIBRE	36
2. LES ACTIVITÉS SEMI-DIRIGÉES	36

3.	LE RYTHME ET L'ENCADREMENT	37
4.	JEUX EXTÉRIEURS	37
IV.	LES TEMPS FORTS	38
1.	L'ÉVEIL CORPOREL	38
2.	L'HEURE DU CONTE	39
3.	LES FÊTES AU MULTI-ACCUEIL	40
4.	LA SORTIE DE FIN D'ANNÉE	40
5.	LE SPECTACLE DE NOËL	41
6.	RENCONTRES INTERGÉNÉRATIONNELLES	41
V.	LA PRISE EN CHARGE DE LA SANTÉ	41
1.	ÉTAT DE SANTÉ DES ENFANTS	41
2.	MISSIONS DE L'INFIRMIÈRE	42





Introduction

Le projet d'établissement est un document écrit. C'est un travail de réflexion et de concertation mené par l'équipe pluridisciplinaire. Il est adapté aux besoins des usagers et de l'équipe. Il met en œuvre la charte nationale de l'accueil du jeune enfant fixée par arrêté du ministre chargé de la famille.

Plus concrètement, il représente la réflexion d'équipe sur la manière de fonctionner lors des différents moments de la vie quotidienne et la façon dont l'équipe va s'organiser pour accompagner l'enfant et sa famille quel que soit le type d'accueil proposé. Il révèle et aborde les valeurs éducatives portées par l'établissement d'accueil du jeune enfant.

Il permet :

- d'organiser, de faire évoluer les pratiques et le fonctionnement de la structure ;
- de communiquer sur les missions et les moyens de les réaliser ;
- de s'assurer que chaque personne participant à la vie active de la structure a une place et des missions bien définies dans le fonctionnement au quotidien de cette dernière ;
- de favoriser des échanges entre les différents partenaires sociaux à savoir :
 - l'équipe de professionnels
 - les parents
 - le gestionnaire
 - la Caisse d'allocations familiales (CAF)
 - la Protection maternelle et infantile (PMI)

Le projet d'établissement se compose de trois projets :

- **Le projet social**: il situe la structure dans son environnement social, contextuel et géographique.
- **Le projet éducatif de la structure** : il a pour but d'énoncer clairement les valeurs éducatives fortes que le multi-accueil souhaite porter. Les objectifs guident les démarches éducatives des professionnels et sont mis en œuvre à travers les actions du quotidien, tout au long du déroulement de la journée.
- **Le projet pédagogique de la structure**: il aborde un cadre plus pratique. Il permet de définir de façon concrète la façon dont le projet éducatif va être mis en place au quotidien.

Le projet social et le projet éducatif sont communs aux cinq multi-accueils intercommunaux. Seul le projet pédagogique est propre à chaque structure.

La période sanitaire actuelle oblige les professionnelles à adapter leurs pratiques, tout en mettant à l'honneur l'accueil bienveillant des enfants.

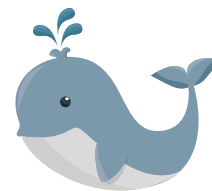


CHARTRE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

- 1** Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
- 2** J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
- 3** Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- 4** Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
- 5** Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- 6** Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
- 7** Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
- 8** J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
- 9** Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.
- 10** J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.





Projet social

I. LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEURTHE MORTAGNE MOSELLE

1. LE TERRITOIRE

La Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle (CC3M) est une intercommunalité à fiscalité propre, composée de 37 Communes sur un territoire étendu sur plus de 260km². La Communauté de Communes est Installée au sein de la Région Grand-Est, dans le département de Meurthe-et-Moselle.

La CC3M est issue de la fusion en 2017 de la Communauté de Communes du Bayonnais et de la Communauté de Communes du Val de Meurthe (hormis Rehainviller), étendue aux communes d'Essey-la-Côte, Gerbéviller, Giriviller, Mattexey, Moriviller, Remenoville, Seranville et Vennezey issues de la Communauté de la Communes de La Mortagne. Elle compte 17 085 habitants (INSEE 2020).

Elle s'organise autour de trois bourgs-centres qui sont Bayon, Gerbéviller et Blainville-sur-l'Eau/Damelevières.



Le territoire dispose de nombreuses infrastructures communales, intercommunales et associatives relative à la petite enfance:

- 9 écoles maternelles
- Des Accueils Collectifs des Mineurs
- 5 multi-accueils
- 3 médiathèques
- 3 bibliothèques
- 1 ludothèque
- 1 relais d'assistant maternel
- 1 maison médicale (une autre en projet)
- 1 maison de santé (1 autre prévue pour 2022)
- 1 Établissement de Vie Social (EVS)
- 1 maison des Associations
- 1 Centre social

2. LES COMPÉTENCES INTERCOMMUNALES

A la création de la CC3M en 2017, les compétences exercées par les anciennes Communautés de Communes lui furent automatiquement transférées :

La Communauté de Communes du Bayonnais était compétente en matière de :

- Gestion et entretien d'un centre multi accueil pour les enfants de moins de 6ans
- Création, gestion et animation d'un lieu à destination des assistantes maternelles, des enfants et/ou de leurs parents.

La Communauté de Communes de la Mortagne était compétente en matière de :

- Actions en faveur de la petite enfance (0 à 6 ans non scolarisés) : gestion et animation d'un centre multi accueil.
- Gestion et animation d'un lieu à destination des assistantes maternelles, des enfants et/ou de leurs parents.
- Soutien aux structures gérant et animant des structures d'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans non scolarisés.

La Communauté de Communes du Val de Meurthe n'exerçait aucune mission en lien avec la Petite enfance. Les Communes possédaient la compétence.

Par délibération du 12 juillet 2017, la CC3M décide de conserver la compétence Petite enfance. Depuis le 1^{er} janvier 2018, elle exerce les compétences suivantes :

- La gestion et entretien des cinq établissements multi-accueils communautaire, destiné à l'accueil des enfants de moins de 6 ans :
 - Mirabel'ange à Bayon
 - Frimousse à Gerbéviller (déléguée à l'association ADMR Mortagne)
 - Bergamote à Blainville-sur-L'eau
 - Les P'tits Mousses à Blainville-sur-L'eau
 - Les Loupiots à Damelevières
- La création, gestion et animation de lieu assurant un service à destination des assistantes maternelles, des enfants et/ou de leurs parents. C'est notamment le cas du Relais et

Assistance Maternelle (RAM) et des Lieux d'Accueil Parent Enfant (LAPE) établies sur le territoire de la communauté.

Par délibération en date du 28 mai 2019 la CC3M met fin à la convention de délégation de la gestion du multi-accueil Frimousse et a voté en faveur d'une reprise en régie de la structure au 1^{er} janvier 2020.

Les autres compétences de la CC3M, sont les suivantes :

Les compétences obligatoires :

- Aménagement du territoire
- Développement économique
- Développement touristique
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Les compétences optionnelles :

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Action sociale d'intérêt communautaire (santé, jeunesse, personnes âgées, logement)
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

Compétences facultatives :

- Actions culturelles et socioculturelles d'intérêt communautaire
- Prestation de travaux de déneigement, d'entretien des espaces verts, chemins forestiers et menus travaux techniques
- Distribution publique d'énergie électrique
- Maîtrise d'ouvrage déléguée
- Transport et mobilité
- Convention chenil

II. LA COMPÉTENCE PETITE ENFANCE

1. LES MULTI-ACCUEILS

a. LES STRUCTURES

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la CC3M a la gestion en direct de cinq multi-accueils :

- **MULTI-ACCUEIL BERGAMOTE**

Ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30

Capacité d'accueil : 20 places

Cour Jean Jaurès 54360 Blainville-sur-l'Eau

03 83 75 73 52 / 06 48 74 28 30

bergamote@cc3m.fr

La structure Bergamote a été créée en 1993 par l'association Relais en partenariat avec la commune de Blainville-sur-L'eau. C'est en mai 2009 que la Mairie de Blainville-sur-L'eau est devenue gestionnaire. Suite à la prise de compétence Petite Enfance, la structure est gérée sous la responsabilité de la Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle depuis le 1^{er} janvier 2018.

En septembre 2019, la structure a déménagé du 1 Ter Rue du Presbytère à la Cour Jean Jaurès toujours à Blainville-sur-L'Eau.

Le multi-accueil Bergamote est situé près du centre ville de Blainville-sur-L'eau. Il fait partie du pôle Petite Enfance et se situe près du périscolaire Macaron, de l'école élémentaire Jules Ferry, et de l'école maternelle Jean Jaurès ainsi que de la salle Cabu.

- **MULTI-ACCUEIL FRIMOUSSE**

Ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30

Capacité d'accueil : 20 places

28 rue Saint Pierre 54830 Gerbéviller

03 83 73 20 25 / 06 07 16 64 34

frimousse@cc3m.fr

- **MULTI-ACCUEIL MIRABEL'ANGE**

Ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30

Capacité d'accueil : 20 places

5 rue des hauts fossés 54290 Bayon

03 83 70 90 28 / 06 07 13 59 94

mirabelange@cc3m.fr

- **MULTI-ACCUEIL LES P'TITS MOUSSES**

Ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30

Capacité d'accueil : 20 places

22 rue du Rendez-vous 54360 Blainville-sur-l'Eau

03 83 75 04 59 / 06 48 74 28 48

lesptitsmousses@cc3m.fr

- **MULTI-ACCUEIL LES LOUPIOTS**

Ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00

Capacité d'accueil : 24 places

4 rue Jean Moulin 54360 Damelevières

03 83 72 09 96 / 06 07 04 98 65

lesloupiots@cc3m.fr

2. LA COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

La présence de deux adultes minimum est indispensable au fonctionnement de l'établissement, et à l'encadrement des enfants. Au minimum, un de ces adultes doit être professionnel diplômé de la Petite Enfance.

Le personnel de l'établissement est constitué:

- d'éducatrices de jeunes enfants ;
- d'une infirmière commune aux différents établissements ;
- d'auxiliaires de puériculture ;
- d'auxiliaires de soins (titulaires de CAP Accompagnant éducatif petite enfance/CAP Petite enfance ou expérimentées dans la profession d'assistante maternelle) ;
- d'agent(s) d'entretien.

Lorsqu'il est nécessaire, le personnel chargé d'assurer les remplacements sera qualifié et disposera de l'expérience requise pour la fonction à pourvoir. Les agents des autres structures intercommunales sont aussi sollicités pour effectuer ces remplacements.

La liste présentant le personnel est affichée dans le hall d'entrée à l'attention des familles.

b. LA DIRECTRICE

La directrice est titulaire du diplôme d'Etat d'éducatrice de jeunes enfants et est placée sous l'autorité hiérarchique du Responsable du Pôle Petite enfance et de la Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes.

Elle est garante de la qualité d'accueil des enfants et du suivi des relations avec les familles. Elle encadre l'équipe, les enfants, élabore et veille à l'application du projet d'établissement.

Elle assure la gestion administrative de la structure ainsi que l'organisation générale de l'établissement. Elle organise les réunions d'équipe et le suivi des stagiaires.

Elle garantit un suivi médical global de l'enfant, l'application des normes d'hygiène et de sécurité en lien avec l'infirmière et le médecin référent.

c. LA DIRECTRICE ADJOINTE

Elle assure la continuité de la fonction de direction, en collaboration avec la directrice et pendant son absence. Elle veille au respect du projet éducatif, encadre les enfants et joue un rôle d'animation au sein de l'équipe.

Elle participe aux activités d'éveil et à la vie de la structure en général. Elle veille à la mise en place d'un accueil qualitatif des familles et a pour fonction de les conseiller si besoin.

d. L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Les éducatrices de jeunes enfants, les auxiliaires de puériculture et les auxiliaires de soins assurent les soins et l'éveil du jeune enfant en étant attentifs à son bon développement et plus particulièrement sur le plan de l'hygiène, de l'alimentation, du sommeil et de la santé.

e. LE PERSONNEL D'ENTRETIEN

L'agent d'entretien participe à la qualité de l'accueil des enfants en assurant l'entretien quotidien des locaux et des équipements. Il respecte les règles d'hygiène définies par les protocoles de la Communauté de Communes, conformément à la réglementation en vigueur.

f. L'INFIRMIÈRE

L'infirmière apporte son concours à la directrice pour la mise en œuvre des mesures nécessaires au bien-être et au développement des enfants.

Elle veille notamment, en concertation avec le médecin de l'établissement et la famille :

- à la bonne adaptation des enfants et au respect de leurs besoins ;
- à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une affection nécessitant des soins ou une attention particulière (mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé) ;
- aux modalités de la délivrance des soins dont les enfants ont besoin et à la mise en œuvre des prescriptions médicales le cas échéant.

En concertation avec le médecin de l'établissement, elle définit le cadre et les modalités d'intervention des soins d'urgence, assure la mise en œuvre des préconisations et protocoles médicaux et enseigne au personnel de l'établissement les attitudes et les gestes efficaces en vue de la sécurité des enfants.

L'infirmière intervient dans les 5 multi-accueils de la CC3M.

g. LE MÉDECIN DE L'ÉTABLISSEMENT

La Communauté de Commune a établi une convention par multi-accueil avec des médecins du territoire. Ils veillent en collaboration avec l'infirmière, à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, ou d'autres situations dangereuses pour la santé.

Ils assurent les visites d'admission des enfants de moins de 4 mois pendant la semaine d'adaptation.

Ils élaborent des PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pour les enfants porteurs d'un handicap ou souffrant d'une maladie chronique.

Ils réalisent une trace écrite si suite à notre échange téléphonique, ils ont préconisé une mesure spécifique (retour à domicile de l'enfant, consultation médicale conseillée....) concernant un enfant accueilli sur le multi-accueil.

Complémentaire de la PMI, le médecin d'établissement organise occasionnellement des actions d'éducation et de promotion de la santé pour renforcer les connaissances des professionnelles des multi-accueils et parler ensemble des interrogations de santé rencontrées sur le terrain.

h. LES AUTRES INTERVENANTS

• LES STAGIAIRES

Dans un objectif de transmission de savoirs et d'échanges professionnels, des stagiaires de différentes formations (par exemple, 3^{ème}, CAP Petite Enfance, Bac Accompagnement soins et services à la personne, formation Assistant de vie aux familles, d'auxiliaire de puériculture, ainsi que des stagiaires issus du Pôle emploi ou de la Mission locale) sont régulièrement accueillis au sein de l'établissement.

Ils sont régulièrement accueillis au sein de l'établissement. Ils sont présents auprès des enfants et sont amenés à s'occuper d'eux. Ces derniers restent sous la responsabilité des professionnels.

Un livret d'accueil des stagiaires a été élaboré afin de faciliter leur prise en charge. Il permet la présentation de la structure, de rappeler certaines informations essentielles au bon déroulement du stage.

• LES INTERVENANTS EXTÉRIEURS

Les partenaires et les agents de la Communauté de Communes dont les interventions auront pour objectif de proposer des activités d'éveil aux enfants (contes, éveil corporel...) peuvent intervenir dans les structures en fonction des besoins et objectifs définis dans le projet pédagogique.

3. LE RELAIS ASSISTANT MATERNEL

Les Ram ont une mission d'information tant en direction des parents que des professionnels de la petite enfance.

En direction des parents

- Les Ram informent les parents sur l'ensemble des modes d'accueil (individuels et collectifs) existant sur le territoire concerné. Au-delà de cette information généraliste, ils peuvent également être des lieux de centralisation des demandes d'accueil spécifiques (horaires atypiques, accueil d'un enfant en situation de handicap), et orienter, sur des critères objectifs, les familles, vers un mode d'accueil correspondant.

- Les Ram délivrent une information générale en matière de droit du travail et orientent les parents vers les interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques. Ils sensibilisent les parents sur leur rôle d'employeur et notamment sur les obligations qui en découlent (embaucher des salariés agréés, effectuer des déclarations conformes à l'activité exercée, etc.).

En direction des professionnels

Les Ram informent :

- tous les professionnels de l'accueil individuel des jeunes enfants quant aux conditions d'accès et d'exercice de ces métiers ;
- les assistants maternels sur les différentes aides auxquelles ils peuvent prétendre ;
- les futurs professionnels sur l'ensemble des métiers de la petite enfance. En outre, les Ram délivrent une information générale en matière de droit du travail et orientent les professionnels vers les interlocuteurs privilégiés pour des questions spécifiques. Les Ram offrent un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles
- Les Ram constituent un lieu d'échanges et de rencontres ouverts aux parents, aux professionnels de la petite enfance et aux enfants.
- Les Ram ne sont pas chargés de la formation des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile mais ils contribuent à leur professionnalisation (groupes d'échanges entre professionnels, etc.).

Pour ce faire, ils s'appuient sur l'organisation :

- de temps collectifs, réunions à thème, conférences, manifestations festives en suscitant l'implication des assistants maternels et des parents ;
- d'activités d'éveil en favorisant le décloisonnement entre les différents modes d'accueil (recherche de complémentarité et collaboration avec les structures existantes : structures d'accueil, ludothèques, centres sociaux, etc.) ;
- d'actions favorisant le départ en formation continue.

Depuis novembre 2020, le RAM est situé dans les locaux administratifs de la CC3M.

4. LE LIEU ACCUEIL PARENT ENFANT

Les lieux d'accueil parents-enfants (LAPE) sont ouverts aux enfants âgés de moins de 6 ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte familial pour participer à des temps conviviaux de jeux et d'échanges. Cet accueil est gratuit.

La fréquentation d'un LAPE est basée sur le volontariat et le respect de l'anonymat ou au minimum la confidentialité.

Des professionnels formés à l'écoute sont présents pour assurer l'accueil des familles.

Participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par un échange avec d'autres parents ou avec des professionnels : tels sont les principaux objectifs de ces lieux.

Suite à la prise de compétence Petite Enfance au 1^{er} Janvier 2018, la CC3M a souhaité étendre les services rendus aux familles à l'ensemble du territoire.

Un partenariat avec l'association Familles Rurales de Mont-sur-Meurthe a alors été contractualisé. Et à partir du 1^{er} janvier 2019, quatre communes accueillent les séances du LAPE : Mont-sur-Meurthe, Blainville-sur-l'Eau, Gerbéviller et Bayon. Les deux accueillantes sont issues de la communauté de commune Meurthe Mortagne Moselle, et du Centre Social de Mont sur Meurthe.

III. RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Un règlement de fonctionnement unique pour l'ensemble des multi-accueils intercommunaux a été adopté en 2019 suite à la volonté de la Communauté de Communes d'harmoniser les pratiques.

Il présente les établissements, les horaires d'ouverture et période de fermeture, les conditions d'admission et d'inscription des enfants, la participation financière des familles, les droits et devoirs de chacun concernant la santé de l'enfant et son bien-être,... Il est disponible sur le site internet de la CC3M.

Les enfants sont pris en charge par une équipe de professionnels de la petite enfance conformément aux dispositions des décrets :

- n°2000-762 du 1er août 2000, relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;
- n°2007-230 du 20 février 2007 fixe le nombre maximal de places selon le type d'établissement et introduit la notion de règlement de fonctionnement ;
- n°2010-613 du 7 juin 2010 modifie le décret de 2007 et assouplit la capacité d'accueil des établissements ;
- aux instructions de la Caisse Nationale des Allocations Familiales en vigueur

Le projet social présente un extrait du règlement. Pour plus d'informations et de précisions, se référer au document complet.

1. FERMETURES

Les établissements sont fermés :

- 3 semaines pendant l'été (les dates sont annoncées le plus tôt possible).
- 1 semaine pendant les vacances de fin d'année ;
- les éventuels ponts définis et communiqués ;
- en cas d'absences exceptionnelles des professionnels (en raison de formation professionnelle par exemple) ;
- ou en cas de force majeure.

Sous réserve des disponibilités et des contraintes d'organisation, un accueil occasionnel dans une autre structure que celle qui accueille habituellement leur enfant, pourra être proposé aux parents ou responsables légaux pendant la période estivale dans les cas suivants :

- en cas d'obligations professionnelles des deux parents ou responsables légaux non compatibles avec la période de fermeture estivale (avec présentation d'un justificatif des employeurs) ;
- au cas par cas, sur autorisation du Président de la Communauté de Communes et selon des besoins justifiés par les parents ou responsables légaux.

2. L'ADMISSION

a. LA PRÉINSCRIPTION

Les familles s'adressent aux services administratifs de la Communauté de Communes. Ils émettent leurs préférences via un formulaire de préinscription, concernant l'établissement ou les établissements dans lequel (lesquels) ils souhaitent prioritairement inscrire l'enfant. Les demandes sont ensuite enregistrées dans un document partagé avec l'ensemble des structures.

Le critère principal de priorité d'admission est la domiciliation sur le territoire de la Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle de l'un ou des deux parents ou responsables légaux. Un justificatif de domicile datant de moins de trois mois à la date d'inscription ou d'entrée (en cas de déménagement programmé après le dépôt de la demande) de l'enfant dans l'établissement est demandé.

Les critères secondaires suivants sont également pris en compte (sans ordre de priorité):

- famille dont un autre enfant est actuellement en accueil régulier au sein de l'établissement ;
- famille avec un enfant porteur de handicap ou un autre enfant dans la même situation ;
- famille ayant une naissance multiple ;
- famille travaillant sur le territoire de la Communauté de Communes ;
- ordre chronologique d'inscription.

Les admissions sont prononcées sous réserve des places disponibles dans les établissements et en tenant compte au maximum des demandes des parents ou responsables légaux.

b. L'INSCRIPTION

Lorsqu'une place est attribuée, un courrier est envoyé aux parents leur signifiant l'attribution de la place et dans quelle structure.

L'inscription est définitive lorsque le dossier d'inscription est rendu complet au multi-accueil, que les vaccinations sont à jour du calendrier vaccinal.

La date d'accueil convenue entre la directrice et les familles constitue le point de départ du contrat, et donc de la participation financière.

3. LE CONTRAT

a. LES DIFFÉRENTS TYPES DE CONTRATS

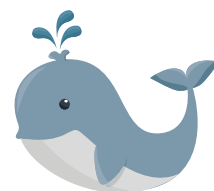
- **Accueil régulier** : les besoins sont connus à l'avance et sont récurrents. Il concerne tous les enfants de moins de 6 ans qui fréquentent régulièrement l'établissement selon un planning fixe et dont la place est réservée par un contrat annuel. Un contrat fondé sur le principe de la mensualisation est établi sur un volume d'heures déterminé avec les parents ou responsables légaux selon leurs besoins.
- **Accueil sur planning** : les besoins ne sont pas connus à l'avance et ne sont pas récurrents. La place est réservée par un contrat annuel.
- **Accueil occasionnel** : les besoins sont connus à l'avance, ponctuels et ne sont pas récurrents. Il y a réservation ou non du temps d'accueil, sans toutefois établir un contrat. La durée d'accueil est variable en fonction des places disponibles.
- **Accueil d'urgence** : enfant n'ayant jamais fréquenté l'établissement et dont les parents ou responsables légaux ont un besoin d'accueil immédiat et temporaire qui ne se reproduira pas.

b. LA FACTURATION

- **Les Contrats réguliers** : le montant de la prestation est annualisé, c'est-à-dire qu'il est lissé sur toute l'année. Le forfait mensuel dépend du nombre d'heures d'accueil prévu au contrat. La période estivale est déduite du contrat ainsi que la semaine entre Noël et nouvel an et éventuellement les ponts prévus. Une facture est envoyée pendant les congés d'été. Les heures supplémentaires réalisées au cours du mois sont ajoutées à ce montant mensuel fixe et les absences remboursées en sont déduites. Les congés supplémentaires sont déduits au fur et à mesure de leur utilisation.
- **Les Contrats sur planning** : le montant de la prestation est calculé en fonction des heures réservées pour le mois facturé. Les heures supplémentaires sont ajoutées et les absences non justifiées sont facturées.
- **L'accueil occasionnel et l'accueil d'urgence** : le montant de la prestation facturé prend en compte le nombre d'heures réelles de présence ainsi que les absences non justifiées.

Le tarif horaire est calculé en fonction des ressources avant abattements de l'année n-2 et d'un taux d'effort défini par la Caisse nationale d'allocations familiales et calculé selon le nombre d'enfants à charge.

Les factures sont envoyées par courrier par le trésor public. Elles sont à payer directement auprès du Trésor public.



Le projet éducatif

Accueillir l'enfant et sa famille

C'est reconnaître l'enfant comme individu unique, avec son histoire, son développement, sa personnalité. Instaurer une relation de confiance avec ses parents est primordial pour nous. Une relation basée sur le respect, l'écoute, la transparence et le non-jugement permet une prise en charge adaptée et de qualité à l'enfant. Soutenir les parents dans leur fonction parentale et les associer à la vie de la structure fait également partie de nos priorités.

Assurer le bien-être de l'enfant

C'est tout d'abord être à l'écoute des besoins et des émotions de l'enfant, les respecter et y apporter une réponse adaptée. Ceci en respectant ses rythmes physiologiques et sans devancer ses acquisitions. C'est également offrir un environnement accueillant, adapté, sécurisé et stimulant. Des repères de lieu, d'aménagement de l'espace, de temps et de personnes permettent d'assurer la sécurité affective de l'enfant. C'est tout simplement, l'aider à grandir sereinement dans un cadre bienveillant.

Participer à l'éveil et l'épanouissement de l'enfant

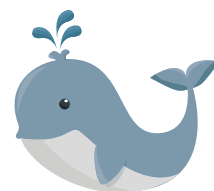
C'est proposer un environnement stimulant où l'enfant pourra évoluer à son rythme. L'éveil des sens, la créativité, la découverte, l'expérimentation mais avant tout le plaisir sont les mots d'ordre! L'expression corporelle et verbale sont favorisées à travers des jeux, des lectures, des chants, des sorties, des activités manuelles,...

Accompagner l'enfant vers l'autonomie

C'est avant tout l'encourager, le valoriser et le guider afin qu'il parvienne à faire par lui-même. Ceci en tenant compte de son développement psychomoteur, affectif, intellectuel mais aussi de sa personnalité. C'est une étape nécessaire au développement de sa confiance en lui, de l'estime de lui et de la construction de son identité.

Favoriser la socialisation de l'enfant

C'est aider l'enfant à trouver sa place dans le groupe. Les notions de respect, de partage, d'entraide et de coopération font parties intégrantes de notre quotidien. L'enfant va apprendre petit à petit à vivre avec ses pairs, à s'ouvrir aux autres et au monde!



Le projet pédagogique

I. LES MODALITÉS D'ACCUEIL

1. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

La structure se situe au rez-de-chaussée d'un bâtiment de la Mairie. Les locaux se composent de deux salles de vie, de trois dortoirs, de deux salles de change, d'un coin repas, d'un bureau, d'un vestiaire pour les enfants, d'une cuisine, d'une salle de pause, d'un local à poussette, d'un local à ménage, d'un local de rangements, d'une buanderie et d'une cour extérieure.

Le choix actuel de l'équipe est d'accueillir les enfants, tous âges confondus en un seul groupe.

Cette organisation verticale favorise les repères spatio-temporels pour les enfants.

De plus, cela permet aux plus jeunes d'être stimulés par les compétences des plus grands et à l'inverse cela suscite le respect des aînés envers les plus petits.

La communication interne, facilitée par l'équipe de petite dimension, est de 3 types : la communication sur les enfants entre membres du personnel, la communication avec les parents et la communication avec la CC3M.

Ainsi, la communication sur les enfants se fait oralement et par transmission écrite. En ce qui concerne la communication avec les parents outre les échanges quotidiens avec le personnel, il a été mis en place une feuille journalière. Et la communication avec la CC3M est facilitée par l'outil informatique.

Par ailleurs, **la communication externe** est développée à travers le site internet de la CC3M.

2. LA PREMIÈRE VISITE

Les parents prennent rendez-vous au plus tard un mois avant la date du premier jour de garde (si cela est possible) afin de rendre le dossier complet et avec tous les documents demandés, visiter la crèche et prévoir les premiers jours d'adaptation.

Ce premier contact est très important, il permet de visualiser les lieux, d'observer, de sentir « l'ambiance », de se mettre en confiance, d'avoir des informations et de comprendre le fonctionnement général.

Un dossier d'accueil (en cours de rédaction) sera remis à la famille à cette occasion.

3. LA PÉRIODE D'ADAPTATION

La période d'adaptation va permettre à l'enfant, aux parents et aux professionnelles d'apprendre à se connaître et installer un climat de confiance réciproque, nécessaire pour que la séparation se passe pour le mieux.

Elle s'étale en moyenne sur une semaine, juste avant l'accueil définitif. Toutefois, elle peut être modulée en fonction des besoins de l'enfant et des disponibilités de la famille.

L'adaptation se déroule le plus souvent de la manière suivante :

- La première heure, le parent reste avec l'enfant dans la structure. C'est l'occasion de découvrir le fonctionnement de la structure et de se familiariser avec la crèche. Une professionnelle échange avec l'enfant et son parent et remplit avec ce dernier une fiche renseignant les habitudes de vie de l'enfant, qui reste à disposition de l'ensemble du personnel ; ainsi l'accueil de l'enfant est individualisé et harmonisé du mieux possible avec ses habitudes de la maison. Le parent peut poser les questions qu'il souhaite et l'enfant appréhende ce nouvel environnement avec la présence rassurante et sécurisante de papa ou maman à ses côtés. La collaboration entre les parents et le personnel est indispensable.
- Il est également proposé aux parents de choisir une image (pieuvre, guitare...), qui suivra l'enfant durant son accueil à la crèche (crochet, casier, lit, sac de rangement, panniette...).
- Le lendemain, l'enfant reste seul environ une heure. Dans la mesure du possible, un des membres de l'équipe présente lors de la première heure d'adaptation est là, assurant un repère pour l'enfant et le parent.
- Puis l'enfant est accueilli sur un temps plus long (1h30 à 2h).
- Ensuite, en fonction de son âge et de son futur planning d'accueil, l'enfant participe à un moment clé de la journée (repas, sieste, activité encadrée...).
- Enfin l'enfant est présent une « petite » journée, comprenant au moins un repas et une sieste.

Si la séparation est difficile, la période d'adaptation peut être allongée ou réorganisée.

Les repères

Les jeunes enfants ont besoin d'un environnement stable, fiable et prévisible comme base à leur sérénité physique et psychique. Ils ont besoin de repères sur lesquels s'appuyer pour être sécurisés et grandir.

L'équipe autour de l'enfant favorise la mise en place d'une relation privilégiée. Elle est un repère qui donne confiance à l'enfant, stimule son développement psychomoteur et intellectuel. Rassuré, l'enfant peut alors explorer le monde. Les repères sont représentés par le sommeil, le jeu, le repas, le change. D'où l'importance de préciser les moments de la journée et d'expliquer ce que l'on va faire.

L'enfant dispose de repères dans l'espace, en bénéficiant chaque jour des mêmes lieux où il trouvera les jeux, les livres, son propre lit dans la chambre...

L'aménagement de l'espace, répondant aux besoins des enfants, est réalisé en fonction de l'âge, de leur stade de développement et de leur taille, de manière à garantir leur sécurité (mobiliers de différentes tailles...).

Les objets transitionnels des enfants : doudous

Le doudou constitue un repère important, le rassurant en l'absence de ses parents. C'est un repère affectif essentiel qui fait le lien entre la maison et la crèche.

Au travers de l'utilisation libre de cet objet transitionnel, l'enfant apprend à se séparer en douceur de ses parents, à vivre sereinement les passages les plus délicats de son développement : poussée dentaire, apprentissage de la marche et de la propreté... Il permet de le rassurer. C'est un outil indispensable, pour se sentir bien et nécessaire à son développement et à son bien-être.

L'enfant peut disposer de son doudou quand il le souhaite grâce à une pochette individuelle installée à la hauteur de l'enfant, facile d'accès dans la salle de jeux rose, à laquelle il accède librement. Sur simple demande il peut également disposer de sa tétine rangée dans une boîte compartimentée et nominative dans la salle de jeux verte. Ce besoin de réassurance est à respecter et n'empêchera pas l'enfant de se détacher lui-même de son «doudou» en grandissant.

L'accueil des émotions de l'enfant

Les jeunes enfants vivent leurs émotions à « l'état brut », ils ne savent pas encore les gérer, ni même comprendre ce qui se passe pour eux. Ils les vivent dans l'instant, les ressentent dans tout leur corps.

Ils sont très vite submergés par leurs ressentis émotionnels.

L'enfant est dominé par ses émotions : quand il est triste, il est immensément triste. Quand il a peur, ce sont d'immenses paniques. Quand il est en colère, il est très en colère.

Le tout-petit ne provoque pas l'adulte : quand il est en proie à des tempêtes émotionnelles, il souffre, il ne fait pas exprès. Si l'adulte ne le console pas, ne le rassure pas, l'enfant stresse.

Lorsqu'un enfant éprouve une émotion, il a besoin d'un adulte bienveillant pour l'aider à comprendre ce qui se passe en lui.

L'enfant pourra mieux comprendre et gérer ses propres émotions avec l'aide d'un adulte qui est attentif à ce qu'il exprime. Être entendu est un besoin, exemple « tu es en colère car le jouet que tu voulais est déjà utilisé ? » est différent de « il y a d'autres jouets dans la pièce ».

Un comportement a toujours une raison. Reste à la trouver, ce qui n'est pas une mince affaire.

On accepte une émotion, pas un comportement (tu as le droit d'être en colère, mais pas de taper sur le copain lorsque tu es en colère).

On peut proposer des techniques d'expression émotionnelle : taper du pied par terre plutôt que de taper sur un copain.

Mettre des mots (tu es triste, tu es fatigué).

L'attitude professionnelle bienveillante

Un enfant a besoin, dès sa naissance, d'être reconnu pour exister et se sentir exister.

Il va principalement se découvrir, se construire à travers le regard de l'autre et des mots qui vont lui être adressés.

Après des enfants, le professionnel doit avoir une attitude adaptée : un langage approprié, un juste ton dans la voix, un regard bienveillant, soutenant et positif, une attitude enthousiaste et respectueuse.

Le professionnel est aussi pour l'enfant un modèle : c'est l'attitude de l'adulte qui va guider l'enfant durant son temps de présence à la crèche. Donner l'exemple, l'envie, la motivation plutôt que de rappeler le cadre. Donner des consignes positives (marche doucement plutôt que ne cours pas).

L'enfant doit être entendu, écouté, accueilli tel qu'il est.

Il doit être considéré comme un interlocuteur à part entière. L'adulte lui donne les moyens d'être sujet et acteur de sa vie dans un environnement dont les limites sont pensées pour assurer sa sécurité physique et affective.

Donner des limites, c'est donner un sentiment de sécurité à un enfant mais l'adulte doit soutenir l'enfant dans le processus d'intégration des règles. Il est important que cela ne se transforme pas en relation de rapport de force. Les règles doivent être pensées pour l'enfant, qu'elles soient adaptées à son âge et à son niveau de compréhension. A chaque fois que l'enfant est face à ses limites, il se rend compte qu'il n'est pas tout puissant, ce qui peut engendrer de la tristesse ou de la colère. Il faut laisser à l'enfant le temps d'accepter et d'intégrer la règle.

Les professionnelles doivent avoir les mêmes limites et règles. Accompagner l'enfant, lui montrer que ces règles ne sont pas « contre lui » mais pour sa sécurité, son bien-être ou celui des autres. Réfléchir à un langage adapté (éviter le non, préférer « si tu as besoin de grimper, va sur les modules).

Aider l'enfant à intégrer les limites par la verbalisation, l'empathie et non par la punition, la menace ou l'intimidation (ne pas lui demander de réfléchir en restant assis...).

Les pratiques bienveillantes offrent un cadre sécurisant à l'enfant ; cette sécurité lui permet de se construire.

Un cadre, ce sont des limites mais surtout une contenance ; il faut de la stabilité, une cohérence, une récurrence, une permanence pour créer ce cadre sécurisant. Être convaincu de ce qu'on met en place, faire ce que l'on dit.

Il faut remettre les besoins des enfants au cœur de la prise en charge : 14 besoins fondamentaux (se nourrir, dormir, etc.) mais aussi 2 besoins essentiels : besoin d'appartenir (trouver sa place) et besoin de se sentir utile et important.

4. LA JOURNÉE TYPE

L'équipe met en place des rituels qui permettent à l'enfant d'anticiper les événements à venir et de se repérer dans le temps. Ces rituels structurent la journée et contribuent à procurer un sentiment de sécurité à l'enfant. Il peut s'agir du lavage des mains avant chaque repas, ou du rituel d'arrivée à

la crèche (enlever les chaussures, dire au revoir aux parents), ou des différents moments clefs rythmant la journée (déjeuner, sieste, goûter, arrivée des parents).

Le déroulement de la journée est sensiblement le même tous les jours :

- 7/9h : Accueil
- 9h : Pause boisson
- Jeux libres
- Siestes des plus petits selon leur rythme
- Changes/Passage aux toilettes
- 10h15 : Activités
- 11h (à partir de) : Repas
- Changes/Siestes/Levers
- 15h30 : Goûter
- Jeux/Départ

II. DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

1. L'ACCUEIL

L'accueil de l'enfant et de ses parents au sein de la structure est important. En effet, il s'agit d'un moment crucial : pour le parent, qui peut se sentir inquiet, culpabilisé par l'obligation de laisser son enfant ; et pour l'enfant, pour qui ce changement est vécu comme une séparation. Notre rôle est de soutenir et d'accompagner l'enfant et ses parents lors de la séparation. Notre souhait est donc de contribuer à la sécurité affective de l'enfant pendant cette étape déterminante.

Les locaux sont adaptés à l'éventuel accueil d'enfant(s) porteur(s) de handicap(s).

La crèche ouvre à 7 heures.

Les parents sonnent à la porte d'entrée, la professionnelle peut grâce au visiophone ouvrir la porte à distance.

Les parents ont à leur disposition une petite pièce à l'entrée pour entreposer leur poussette ou cosy.

Les parents entrent jusqu'au vestiaire des enfants, où sont installés des crochets avec leur prénom et leur image choisi pendant l'adaptation. Un casier à chaussure est également disponible. Au crochet, un sac individuel personnalisé au prénom et à l'image de l'enfant est suspendu, sert d'intermédiaire entre la crèche et la maison pour le linge, les dessins, les dosettes de lait, l'eau pour le biberon... de l'enfant. Des bancs et une table à langer sont à disposition pour le déshabillage des enfants.

Les plus grands essaient de se déshabiller seuls, d'accrocher leurs vêtements et de ranger leurs chaussures.

Les parents valident l'arrivée de l'enfant à la crèche en appuyant sur le prénom de l'enfant, agrémenté d'une photo, au niveau de la badgeuse installée dans le vestiaire.

Une professionnelle accueille l'enfant en lui disant bonjour et en le nommant par son prénom. Elle note les informations (sommeil, appétit, humeur, et santé) données par les parents sur la feuille de transmission ou lit ce qui est écrit dans le carnet de liaison apporté par les parents (pour les plus petits).

Ceci permet la prise en compte de chaque enfant dans son individualité et la continuité maison/crèche.

Le professionnel écoute les demandes particulières des parents (réveiller l'enfant à 15h) et analyse si cette demande est compatible avec la vie en collectivité, de façon à rendre une réponse.

Le professionnel est également là pour assurer la transition et accompagner l'enfant au milieu du groupe.

C'est le moment de dire au revoir. Une professionnelle accompagne ce moment souvent difficile pour l'enfant de différentes manières : en faisant un câlin, en disant au revoir au parent par la fenêtre du bureau, en proposant un jeu, en donnant le doudou et/ou la tétine.

Les enfants arrivent le matin avec leurs doudous et/ou tétines personnels (objets transitionnels qui doivent être sans danger pour eux et pour les autres enfants). Ils sont donnés **à la demande** tout au long de la journée. Le doudou est un élément indispensable pour l'enfant, c'est un objet transitionnel qui lui permet de garder un lien entre sa maison, sa famille et la crèche.

Les doudous sont laissés à disposition des enfants dans un présentoir à poche, transparent, accroché à leur hauteur, leurs permettant un libre accès et la possibilité de ranger le doudou à tout moment.

Toutefois l'équipe invite les plus grands à les poser lors des temps d'activités ou de repas afin qu'ils ne les salissent pas et ôter la tétine lorsqu'il parle.

Les doudous et les tétines peuvent rester à la crèche. Ils doivent être notés au prénom de l'enfant. Les tétines sont nettoyées et stérilisées une fois par semaine et chaque fois que nécessaire. Les doudous sont rendus régulièrement aux parents pour être lavés.

Pour éviter toute source de conflit et pour des raisons de sécurité, tout autre objet personnel (jouet, livre) est remis dans le sac de l'enfant.

Une professionnelle vide le sac personnalisé de l'enfant et range la dosette de lait, l'eau, et parfois le lait maternel, ou le repas au début de la diversification alimentaire pour le placer rapidement au réfrigérateur. Afin de maintenir la chaîne du froid et éviter le développement de bactéries, il est demandé aux parents de transporter le repas dans un sac isotherme comprenant un pain de glace.

L'accueil se poursuit dans la salle de jeux (salle rose) à côté du vestiaire jusqu'à environ 9h. Lorsque la majorité des enfants sont arrivés, ils changent alors de salle de jeux (salle verte) pour la pause-boissons.

2. LA PAUSE BOISSON

Les enfants sont invités à s'asseoir ensemble autour de petites tables (salle verte) vers 9h.

En fonction de leur âge et de leur développement psychomoteur, ils sont installés sur une petite chaise ou dans une chaise haute. Les professionnels leur proposent un verre, un bec verseur ou un biberon d'eau. Avec l'accord de la PMI l'eau du robinet est donnée aux enfants à partir d'un an.

Vers 9h30, les enfants sont en jeux libres, encadrés par une professionnelle. Les enfants sont appelés à tour de rôle pour le change.

3. LE CHANGE, LES SOINS CORPORELS ET L'HYGIÈNE BUCCO DENTAIRE

La manière d'aborder les soins et le change est adaptée à chaque tranche d'âge. En effet, les changes sont un terme plus fréquemment associé aux bébés, l'acquisition de la propreté concerne plutôt les grands.

Le temps du change est un moment privilégié avec l'enfant, un moment d'échange et de partage, une relation individuelle.

On dénombre plusieurs temps de changes fixes sur l'ensemble de la journée :

- après le rafraîchissement du matin.
- après le repas de midi
- à chaque coucher et à chaque lever
- et aussi souvent que nécessaire.

Ces moments précis, de même que le déroulement répétitif de chaque journée, donnent à l'enfant des repères spatio-temporels et le sécurisent.

Les affaires personnelles de l'enfant (habits étiquetés à son nom, liniment, coton...) sont rangées dans une panniette personnalisée avec le prénom et l'image choisie par l'enfant. La serviette utilisée pour le change est accrochée au crochet personnel de l'enfant.

• CHEZ LES PETITS

Le change de bébé est un moment important de communication, les gestes doivent être verbalisés. C'est aussi un moment d'échanges individualisés et privilégiés, de bien être, de plaisir qui permettent à l'enfant de découvrir son corps. Il est important de verbaliser les soins prodigués. Il faut manipuler l'enfant avec des gestes délicats et bienveillant.

La professionnelle prépare le matériel nécessaire avant le début du change, garde une main sur l'enfant et ne le quitte pas des yeux. Aucun matériel ou produit ne reste à la portée de l'enfant.

L'enfant est installé sur une serviette éponge. Le change est réalisé avec un gant de toilette (systématiquement mis au sale à chaque change) et de l'eau. En cas de selles, les professionnelles nettoient le siège à l'eau et au savon puis rincent à l'eau.

Après utilisation la serviette est accrochée au crochet de l'enfant, sauf si elle est souillée, dans ce cas elle est mise au bac de linge sale.

Les couches, le savon hypoallergénique, pour le change ainsi que les unidoses de sérum physiologique, les mouchoirs sont fournis par la crèche.

Les parents peuvent apporter leur propre produit nettoyant (liniment et coton, lait de toilette...) s'ils préfèrent.

Les couches et les cotons lavables sont autorisés.

Le tapis de change est désinfecté après chaque change. Les professionnelles se lavent les mains à l'eau et au savon avant et après chaque change et les sèchent avec des essuie-mains à usage unique.

Les changes doivent être effectués dans un grand respect du corps de l'enfant, en veillant au bon état de sa peau et en y apportant les soins nécessaires. De la pâte à l'eau est appliquée en cas de besoin. Elle est fournie par les parents.

Si les vêtements de l'enfant sont salis et/ou mouillés, l'adulte veille à lui en mettre des propres et secs. Les habits de change, adaptés à la taille et à la saison, sont fournis par les parents et stockés dans la pannette personnelle de l'enfant. Ils doivent être étiquetés au nom de l'enfant.

Si nécessaire, lors du change, la professionnelle réalise **un lavage de nez**, qui est essentiel à la bonne respiration du bébé, notamment avant la sieste ou avant un repas. Il est nécessaire de rassurer l'enfant après ce geste et de le noter sur la feuille de transmission.

- **CHEZ LES MOYENS**

Le processus de change est identique aux petits. On leur propose, sans leur imposer, l'utilisation d'un pot ou les toilettes des grands. Ce moment est une étape de transition entre le monde des petits et des grands. Ils ont l'envie d'imiter les plus grands, mais chaque enfant évolue à son rythme.

La table de change est munie d'un escalier pour faciliter l'installation de l'enfant sur la table à langer.

- **CHEZ LES GRANDS**

Dans notre société l'acquisition de la propreté est une étape importante du développement social et corporel du jeune enfant.

L'apprentissage de la propreté est le désir de l'enfant et non celui de l'adulte. L'adulte va le valoriser et l'encourager mais ne jamais l'obliger.

Il doit être amené dans le respect de la maturation physiologique (maîtrise des sphincters : muscles qui permettent de se retenir), psychologique (l'enfant doit être prêt) et affectivement et ne pas être perçu comme une contrainte. L'apprentissage du pot et des toilettes se fera progressivement (vers 18 mois, chez les moyens) en fonction de la maturité de chaque enfant et en accord avec les parents.

Lorsque les couches sont régulièrement sèches et que l'enfant manifeste spontanément l'envie d'aller aux toilettes, les couches lui sont retirées en lien avec les parents. L'initiative de l'acquisition de la propreté est toujours laissée aux parents. Chaque demande de l'enfant est prise en compte.

Dans cette phase spécifique, les parents sont sollicités afin de ramener suffisamment de rechanges (au cas où il n'y en pas suffisamment la crèche fournira des vêtements de prêt qui devront être rendus propre pour permettre un roulement au cas où).

Un petit «accident» n'est nullement considéré comme un échec et tout est mis en œuvre pour que l'enfant vive au mieux cette étape.

La professionnelle accompagne l'enfant dans son désir d'autonomie : elle patiente s'il veut essayer de faire seul, apporte son aide quand il le souhaite, l'encourage et le valorise afin de renforcer sa confiance en lui et lui donner envie de continuer et de progresser.

S'habiller, se déshabiller, se laver les mains (lavabo adapté à leur taille et savon doux), s'essuyer les mains avec une petite serviette (qu'ils mettent ensuite dans le panier à linge), tirer la chasse d'eau, prendre une couche,... sont autant d'occasion pour les enfants de manifester leur désir d'autonomie et de l'expérimenter.

Cependant en cas de situation difficile ou dangereuse, l'adulte fait à la place de l'enfant tout en lui expliquant et en verbalisant les raisons.

Des séparatifs entre les toilettes préservent l'intimité de chaque enfant.

Chaque change ou soin effectué est noté sur la feuille de transmission et dans le carnet de liaison de l'enfant.

Après le change, vers 10h15, c'est le moment des activités.

• L'HYGIÈNE BUCCO-DENTAIRE

L'équipe propose aux enfants de 2 ans et plus et qui savent se tenir debout sans appui de se brosser les dents après le repas de midi.

Avant la mise en place du brossage, l'infirmière avec l'aide d'une professionnelle organise une petite scénette afin de sensibiliser les enfants sur le brossage de dents.

Les parents fournissent le matériel nécessaire (gobelet, brosse à dents) pour leur enfant. L'enfant essaie de se brosser les dents tout seul pendant que la professionnelle lui montre les gestes à faire, puis elle l'aide si besoin. Elle lui apprend également à recracher l'eau dans le lavabo. L'enfant n'est pas contraint, ni forcé.

4. LES REPAS

Toute l'équipe s'est fixée des objectifs bien précis :

- Donner une dimension sociale où l'enfant va partager avec les autres et où il pourra progressivement s'imprégner des règles de vie et de politesse.
- Donner une dimension conviviale au repas dans une ambiance sereine.
- L'encourager dans sa prise d'autonomie et dans son développement psychomoteur.
- Découvrir des goûts, des saveurs, des couleurs, des consistances.

Le temps des repas est très important pour les enfants car ils constituent un point de repère qui leur permettra de se situer dans le déroulement de la journée.

Des rituels apportent des repères stables aux enfants qui peuvent alors appréhender ce moment. Pour le vivre sereinement, une fois le lavage des mains effectué, les enfants sont invités à s'asseoir autour d'une table ou sont installés dans les chaises hautes. La professionnelle nomme ce qu'elle propose à l'enfant, permettant ainsi à l'enfant de mettre un nom sur le contenu de son assiette.

L'objectif est de proposer à l'enfant de s'ouvrir à de nouveaux goûts. Ils découvrent de nouvelles saveurs (salé, sucré, amer, acide) et toute sorte d'aliment inconnu.

Quel que soit son âge, l'enfant mange à son rythme et la quantité qu'il souhaite : l'équipe n'oblige jamais un enfant à manger, ni à finir son assiette et n'utilise ni réprimande ni chantage à cette fin.

Les repas sont livrés quotidiennement en camion frigorifique, en liaison froide par une société de restauration. La livraison se fait dans un sas conçu à cet effet, la température des barquettes est prise dès leurs arrivées par un agent avant de les stocker au frais. Les températures sont notifiées sur des feuilles réservées à cet effet (trace en cas de contrôle). Les repas sont mis en température dans une étuve (prise de température avant et après). Un plat témoin est réalisé tous les jours (en alternance avec la structure des P'tits Mousses et de Mirabel'ange) et est réservé au réfrigérateur pendant 7 jours. Il existe 3 sortes de textures de repas : morceaux, moulinée et lisse. Les menus sont équilibrés, variés et adaptés à chaque âge.

Les menus sont affichés dans l'entrée et dans la cuisine. Nous avons également un système d'affiche dans la cuisine pour ce qui est des repas pour les bébés, température du biberon, quantité... .

Les parents savent à tout moment ce que mange leur enfant à midi et au goûter. Les menus peuvent être consultés sur le site internet du prestataire.

Les différences culturelles sont prises en compte, ainsi il est proposé des repas sans porc ou sans viande. Le pain est acheté quotidiennement chez le boulanger.

Pour les enfants présentant une allergie simple (allergie à un seul aliment par exemple : la fraise, la tomate etc.) il sera possible pour l'enfant de manger les repas fournis par la crèche, au préalable le menu du jour sera vérifié avec les parents afin d'exclure l'aliment allergène.

Pour les enfants présentant une allergie plus complexe (gluten, lactose etc....) le repas et le goûter seront fournis par les parents. Il est important que chaque parent informe l'équipe des changements alimentaires et surtout d'éventuelles nouvelles allergies.

Tous les jours un agent s'occupe de la préparation des repas dans la cuisine, l'entrée est strictement interdite aux enfants.

Les repas sont pris dans la salle verte, séparée en deux parties.

L'heure et le contenu du repas sont consignés sur la feuille de transmissions et dans le carnet de liaison avec les observations éventuelles de l'équipe.

- **CHEZ LES BÉBÉS**

Les biberons sont donnés aux bébés qui le demandent.

L'eau minérale ainsi que le lait infantile sont fournis par les parents. Pour les enfants allaités, les parents peuvent apporter le lait maternel frais (la date de recueillement et le prénom de l'enfant doit figurer sur le récipient) dans un contenant réfrigéré. Le lait maternel est toujours chauffé au chauffe-biberon. La date d'ouverture des boîtes de lait, des petits pots est systématiquement notée sur les contenants et l'équipe veille à ne pas dépasser le temps d'ouverture autorisé. La date limite de consommation (DLC) est également vérifiée et en cas de dépassement l'aliment est jeté. Chaque bébé a une panniette personnalisée avec son prénom et son symbole.

Le biberon est pris dans les bras de la professionnelle car la relation et l'échange des regards avec l'adulte ainsi que la façon d'être porté sont essentiels pour eux.

La professionnelle s'installe de préférence dans un endroit calme, et se consacre à part entière à l'enfant, afin de rendre ce moment privilégié.

C'est un moment apprécié par l'enfant et l'adulte car cela permet de profiter d'un moment particulier dans la journée.

Pour les bébés, les repas ne sont pas organisés, car le rythme de l'enfant est favorisé. Même s'ils sont prioritaires au moment de la prise des repas, le rythme de sommeil est respecté. De plus, il faut s'adapter à chaque enfant, le temps pris pour boire et surtout au dernier biberon donné par les parents. La diversification alimentaire est toujours débutée à la maison. Au début de la diversification les parents fournissent les légumes, une fois que l'enfant a goûté une majorité de légumes (vers 6 mois), la viande et le poisson et avec l'accord des parents l'enfant reçoit les purées fournies par la crèche. Il en est de même pour le goûter : les parents proposent les premières saveurs. L'eau en bouteille est fournie par les parents. L'enfant est installé dans un transat ou une chaise haute en fonction de son développement psychomoteur. Les légumes sont donnés avec des cuillères souples ou semi-rigides.

- **CHEZ LES MOYENS**

Les enfants sont installés vers 11h, mais certains peuvent manger beaucoup plus tard en fonction de leur sieste du matin. Le repas est maintenu au chaud.

Après avoir rangé les jeux ou jouets, puis s'être lavé les mains, les enfants sont installés dans des chaises hautes.

Les moyens ont des purées moulinées afin de faire la transition vers des repas plus élaborés.

C'est à ce moment que les enfants consomment l'eau du robinet. L'eau en bouteille étant privilégiée pour la préparation des biberons.

Si l'enfant manifeste le désir de manger seul, la professionnelle lui donne une cuillère et l'aide avec une deuxième cuillère.

L'adulte propose de l'eau à l'enfant régulièrement au cours du repas, dans un biberon personnel ou un bec verseur.

A la fin du repas, la professionnelle prévient l'enfant avant de le nettoyer avec un gant de toilette humide.

- **CHEZ LES GRANDS**

Les enfants sont installés vers 11h-11h15. Avant de passer à table les enfants se lavent les mains et ceux qui sont propres vont aux toilettes.

Les enfants choisissent eux-mêmes leur place. Il est proposé une ou deux comptines pour permettre un retour au calme, faire patienter les enfants et leur donner un repère. Les repères stables sécurisent les enfants.

Certains enfants mangent des repas morceaux mais pour s'assurer de leur confort et de leur sécurité ils sont installés dans des chaises hautes jusqu'à ce qu'ils sachent s'asseoir correctement et/ou qu'ils en manifestent le désir. Les chaises hautes sont installées près des tables.

Les enfants sont attablés autour de deux tables en demi-lunes (pas de place attirée) et sur de petites chaises adaptées à leur taille. Ils mangent avec une bavette autour du cou pour pouvoir s'essuyer et protéger leurs vêtements. Un adulte est toujours présent pour aider ceux qui le souhaitent ou ceux qui en ont besoin. L'adulte échange avec les enfants, nomme les aliments, décrit leur couleur, leur odeur... Il encourage les enfants à goûter sans jamais les forcer.

L'adulte encourage également les enfants à respecter les règles de politesse (merci, s'il te plait). L'entrée est servie, puis dans des assiettes à compartiments est servie la viande, les légumes et les féculents, afin de rendre l'ensemble appétissant. En fonction de ce qu'ils mangent, la professionnelle leur donne une petite cuillère ou une petite fourchette. Les produits laitiers, un morceau de pain et les fruits sont donnés à la suite. Les enfants mangent à leur rythme. L'eau du robinet est la seule boisson du repas. Les enfants boivent dans des petits gobelets adaptés à la taille de leurs mains ou dans des bacs verseurs.

Pour favoriser l'autonomie des enfants, la professionnelle propose aux enfants de participer : distribuer les bavettes, les verres, à la fin du repas donner l'assiette... Lorsque les enfants ont terminé, la professionnelle leur distribue un gant de toilette humide et les invite à nettoyer leur visage et leurs mains. Elle les aide à enlever les dernières traces, à ôter leur bavette et les enfants essaient de mettre le tout eux-mêmes dans le panier de linge sale.

- **APRÈS LE REPAS**

Vers 12h après avoir été ou s'être débarbouillés, les enfants sont accueillis en salle de jeux rose par une professionnelle (CF. LES ACTIVITES).

Les bébés restent dans la salle de jeux verte, pour être plus au calme.

Les grands sont emmenés à tour de rôle en salle de change pour changer la couche ou aller aux toilettes et se déshabiller (CF. LE CHANGE).

5. LE SOMMEIL

La sieste est un temps important pour l'enfant, nécessaire à son bon développement physique et à son épanouissement.

Le sommeil favorise la mémorisation et l'apprentissage chez l'enfant, il l'aide à grandir et à développer son cerveau.

Il est important de sécuriser les enfants en leur garantissant le même lit au même endroit du dortoir.

Lorsque c'est possible, l'équipe essaye de mettre les enfants qui ont un même rythme de sommeil dans les mêmes chambres.

• CHEZ LES PETITS

Les petits sont couchés selon leur rythme et leurs besoins, tout en essayant d'harmoniser au mieux les levés et couchers pour que le sommeil ne soit pas perturbé (pleurs...).

Il y a un dortoir spécifique aux bébés. Chaque enfant a son lit attiré avec une étiquette à son nom et son image, c'est un lit à barreaux. Pour des raisons de sécurité, il n'y a pas de tour de lit. Lorsque deux enfants sont accueillis sur des jours différents, ils partagent le même lit mais le drap est changé entre deux accueils. L'enfant ne dort jamais complètement dans le noir afin que celui-ci différencie le jour et la nuit et pour faciliter la surveillance. La crèche possède des mobiles et boîte à musique pour favoriser l'endormissement des enfants ; les parents peuvent également en apporter de la maison.

Un adulte reste auprès du ou des enfants si besoin pour les rassurer et berce les plus petits dans les bras.

Les lits sont désinfectés et les draps changés une fois par semaine et chaque fois que nécessaire. Chaque enfant a une turbulette accrochée à son crochet dans la chambre.

Les parents s'ils le souhaitent peuvent en apporter une de la maison. Les turbulettes sont lavés une fois par semaine et chaque fois que nécessaire.

L'équipe essaie de maintenir une température idéale dans la chambre (entre 18 et 20°). Lorsque l'adulte sort de la chambre, la surveillance s'effectue à l'aide d'un babyphone et par la vitre de la porte toutes les 15 minutes et est consignée sur le tableau de surveillance de sieste.

Les enfants ont leur (s) doudou(s) et/ou tétine.

Le rythme de sommeil est très variable d'un enfant à l'autre, c'est pour cela qu'aucun enfant n'est réveillé, tout en restant dans la limite du raisonnable afin de respecter aussi son rythme alimentaire.

Chez les plus petits, l'équipe est à l'écoute des signes de fatigue (bâillements, pleurs, frottements des yeux, humeur de l'enfant). Généralement, certains font une sieste le matin, vers 9h00 et une l'après-midi vers 15h. Les enfants sont couchés sur le dos.

• CHEZ LES MOYENS

Il y a un dortoir spécifique aux moyens. Chaque enfant a son lit, sa gigoteuse, son doudou et/ou sa tétine. L'enfant ne dort jamais complètement dans le noir afin que celui-ci différencie le jour et la

nuit. Le rythme de sommeil est très variable d'un enfant à l'autre, c'est pour cela qu'aucun enfant n'est réveillé, tout en restant dans la limite du raisonnable afin de respecter aussi son rythme alimentaire. La plupart dorment soit le matin, vers 10h00 ou l'après-midi, aux alentours de 14h00, sauf quelques enfants qui font des micro-siestes et dorment deux fois. Lorsque l'adulte sort de la chambre, la surveillance s'effectue à l'aide d'un babyphone et par la vitre de la porte toutes les 15 minutes et est consignée sur le tableau de surveillance de sieste.

- **CHEZ LES GRANDS**

En fonction des situations, l'enfant peut être couché avant ou après les autres (s'est levé tard le matin, a mal dormi la nuit...).

Lorsque l'heure de la sieste approche, les enfants aident la professionnelle à ranger la salle de jeux.

Un temps calme est dédié juste avant la sieste (vers 13h) avec une histoire, de la musique douce ou des comptines calmes favorisant le coucher. Puis un adulte donne les doudous et les tétines aux enfants. Il est proposé aux enfants de faire le petit train jusqu'au dortoir. Les enfants apprécient et avancent en sécurité sereinement pour aller se reposer.

Il y a un dortoir spécifique aux grands, les enfants dorment sur des petites couchettes adaptées. Les grands dorment dans des draps sacs de couchage et avec une petite couverture si besoin. Lorsque deux enfants sont accueillis sur des jours différents, ils partagent le même lit mais le drap est changé entre deux accueils. Les lits sont désinfectés et les draps et couvertures changés une fois par semaine et chaque fois que nécessaire. L'équipe essaie de maintenir une température idéale dans les chambres (entre 18 et 20°). Chaque enfant a son lit attiré dans la chambre, ils reconnaissent leur lit grâce à leur prénom et l'image choisie à leur arrivée.

Les enfants dorment, avec leur doudou et tétine, dans la pénombre pour faciliter leur endormissement et la surveillance de la sieste.

Un adulte reste présent du début à la fin pour rassurer certains enfants à l'endormissement et au réveil par des paroles rassurantes, des gestes doux ou simplement par la présence. L'adulte sort de la chambre lorsqu'il ne reste qu'un ou deux enfants : la surveillance s'effectue à l'aide d'un babyphone et la surveillance par la vitre de la porte de la chambre toutes les 15 minutes et est consignée sur le tableau de surveillance de sieste.

Il y a un lit à barreaux dans la chambre des grands, qui permet de faire la transition de chez les moyens à chez les grands.

Les enfants se réveillent de façon échelonnée ; en accord avec le médecin de crèche, les professionnelles ne réveillent pas les enfants qui dorment, même à la demande des parents, avant 16h (sauf départ de l'enfant).

Si l'enfant s'est levé tard ou ne trouve pas le sommeil, il est raccompagné dans la salle de jeux avec des jeux calmes.

Lorsque les enfants sont réveillés ils sont levés (s'ils le souhaitent et ne dérangent pas le sommeil des autres ils peuvent rester allongés) puis emmenés en salle de jeux. C'est un temps de repos qui n'est pas obligatoire. Si l'enfant ne dort pas, il a un temps calme dans son lit puis il est ramené en salle de jeux. Dans le but de leur donner la quantité et la qualité de sommeil dont ils ont besoin. Ensuite à

tour de rôle, les enfants sont conduits dans la salle de change pour changer la couche, aller aux toilettes, se revêtir (CF. CHANGE). Les durées de sieste sont consignées sur la feuille de transmission.

Vers 15h30 ceux qui sont levés et rhabillés vont goûter.

6. LE GOÛTER

Le goûter commence vers 15h30. Comme pour le repas, il est fourni par une société de restauration et varie tous les jours. Il se prend dans la salle de jeux verte.

Le goûter est conservé au frais pour les enfants qui dorment.

Les plus petits qui ont mangé de bonne heure goûtent plus tôt (vers 15h).

A l'occasion de l'anniversaire de leur enfant, les parents peuvent apporter de quoi le fêter : gâteau emballé avec liste d'ingrédients et date de péremption, boissons non gazeuses, bonbons mous. C'est un temps festif apprécié des enfants : l'enfant dont c'est l'anniversaire est fier de souffler ses bougies devant ses copains et de leur offrir du gâteau et des bonbons. Les professionnelles prennent des photos de l'enfant soufflant ses bougies et les transmettent aux parents qui partagent ainsi un petit morceau de vie de crèche avec leur enfant. Les derniers goûters sont donnés vers 17h. Le parent qui arrive alors que le goûter n'est pas terminé peut entrer dans la crèche en se déchaussant ou en enfilant des sur-chaussures et donner lui-même le goûter à son enfant.

Après le goûter, vers 16h-16h30 les enfants sont accueillis par une professionnelle dans la salle de jeux rose et font des jeux libres ou petites activités (CF. ACTIVITES) en attendant le départ.

7. LE DÉPART

Le départ est un temps « fort » pour tout le monde. C'est l'instant où l'enfant et sa famille se retrouvent. Tous réagissent différemment.

La crèche ferme à 18h30. Le parent doit arriver au plus tard à 18h20 afin de prendre le temps de restituer la journée de l'enfant.

Les parents doivent obligatoirement prévenir l'équipe si ce ne sont pas eux qui viennent chercher l'enfant et cette personne (un adulte majeur) doit impérativement figurer dans le dossier d'inscription rempli par les parents et présenter une pièce d'identité en arrivant.

En cas de changement dans les horaires habituels de l'enfant (horaire retardé ou avancé) les parents doivent prévenir les professionnelles afin :

- de vérifier si cela est compatible avec le taux d'encadrement,
- d'adapter la prise en charge de l'enfant à son changement d'horaire (le recoucher s'il est fatigué et part plus tard, le faire goûter un peu avant s'il part plus tôt pour un rendez-vous...).

Lorsque les parents arrivent, ils sonnent et entrent au niveau du vestiaire. Une professionnelle est présente pour faire le départ des enfants. Elle explique en utilisant la feuille de transmission, remplie au fur et à mesure de la journée, le déroulement de la journée de son enfant : repas, sommeil, changes mais aussi activités, jeux, moments forts, petites anecdotes...

C'est souvent l'occasion pour le parent, qui est moins pressé que le matin, d'échanger plus longuement avec les membres de l'équipe, poser des questions, demander des conseils. Ce temps d'échange renforce la relation de confiance qui s'instaure entre les professionnelles et les parents.

Les parents récupèrent ensuite les vêtements et chaussures de leur enfant. Les plus grands peuvent, et aiment, aller les chercher eux-mêmes.

Des petits bancs sont à disposition pour faciliter l'habillage des enfants et une table à langer pour les plus petits.

Les parents signalent le départ de l'enfant sur la badgeuse.

III. LES ACTIVITÉS

En plus de faire partie intégrante de son quotidien, le jeu est un besoin fondamental de l'enfant. C'est une activité essentielle qui va lui permettre de se développer du point de vue physique, intellectuel, affectif, créatif, psychologique et lui apprendre à vivre avec les autres.

Le jeu est essentiel pour l'enfant dans la construction de sa personnalité et de son identité.

Il va permettre à l'enfant de s'affirmer en tant qu'individu et d'aller vers l'autonomie.

Avec le jeu l'enfant apprend à interagir, à communiquer et à coopérer à l'intérieur d'un groupe.

Cependant, l'objectif premier du jeu est le plaisir.

Pour que l'enfant joue, il a besoin d'être rassuré par le regard et l'attitude bienveillante et contenante d'un professionnel attentif et qu'il soit en sécurité au sein de la structure.

Dans la structure il y a deux salles de jeux avec des espaces bien définis. La salle rose avec la piscine à balles ou une petite maison (en fonction de la période de l'année), le coin lecture, le coin déguisement, le coin poupée, le coin garage et le parc pour les bébés. La salle verte avec un coin cuisine, une structure toboggan, des tricycles, des modules et un coin bricolage.

L'enfant peut se mouvoir librement au sein d'un espace sécurisé et sécurisant. L'aménagement d'espaces adaptés favorise le libre choix et l'accès de façon autonome.

- **L'ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS SELON LES ÂGES.**

Des âges sont mentionnés pour donner un repère mais il est important de s'appuyer davantage sur le développement de l'enfant que sur son âge pour lui proposer des jeux adaptés à ses capacités (chaque enfant évolue à son propre rythme).

Pour les enfants, toutes les actions de la journée sont source d'activités, d'apprentissage et d'expérimentation.

Des moments plus précis sont définis dans le déroulement de la journée comme des temps d'activités, libres ou organisées.

Chaque jeu ou activité est adapté à l'âge de l'enfant, à ses capacités mais aussi à son envie. Il n'est jamais obligé de participer, mais ne doit pas en gêner le bon fonctionnement.

- **POUR L'ENFANT DE 3 À 5 MOIS (ENVIRON)**

Les bébés découvrent leur environnement avec tous leurs sens et leur corps. L'aménagement de l'espace, les jeux mis à disposition et les activités proposées leur permettent ces découvertes.

Il y a un parc dans chaque salle de jeux afin que les plus petits jouent en toute sécurité. Les bébés sont installés sur des tapis d'éveils, à plat ventre ou sur le dos, afin de laisser place à la motricité libre c'est-à-dire l'enfant peut laisser libre cours à tous les mouvements. L'enfant va de lui-même découvrir différentes positions. Il peut également être confortablement installé sur des coussins ou dans des « U » d'assise, il a des portiques et des jouets adaptés autour de lui.

L'adulte accompagne et stimule l'enfant avec des jeux pour qu'il soit dans l'échange.

Lorsque l'enfant manifeste de l'énerverment, l'adulte le change de position : le bébé se sent entendu quand il exprime une émotion et comprend qu'il a un effet sur son entourage.

Il est important de leur apporter de la sécurité physique et affective (regards, paroles, gestes...).

Les jeux proposés sont des jeux légers (type tissus, hochets légers), des portiques avec des peluches. Pour attraper les jouets autour de lui, le bébé va améliorer sa coordination mains/yeux, passer le hochet d'une main à l'autre.

Le bébé repère mieux les contrastes de couleur. Des décorations chatoyantes et des jouets et portiques colorés attirent son regard. Le bébé suit du regard les mouvements des mains lors des comptines mimées. La voix de l'adulte, les comptines, la musique, les hochets et jouets sonores stimulent l'ouïe de l'enfant.

Le bébé découvre le monde en le « goûtant » et le touchant. Il touche et porte les objets à sa bouche pour se renseigner sur leur forme (arrondi...), leur texture (lisse...) et leur température (froid...).

- **A PARTIR DE 6 MOIS (ENVIRON) :**

L'enfant est dans la préhension volontaire : hochets légers, anneaux, livres en mousse, tout ce qu'il peut attraper...

Les bébés sont souvent installés côte à côte ou face à face pour favoriser les interactions entre eux : ils s'observent et cherchent à communiquer (babillages...)

- **A PARTIR DE 9 MOIS (ENVIRON)**

L'espace commence à se structurer pour eux. Ballons légers avec préhension facilitée (l'enfant peut se déplacer pour aller récupérer le ballon seul lorsqu'il s'éloigne). Jeux d'apparition et de disparition (avec les objets).

Les professionnelles instaurent de petits jeux de coucou avec l'enfant ; il peut mieux appréhender la séparation : l'adulte disparaît derrière ses mains et revient. Le bébé va essayer de ramper ou marcher à 4 pattes.

- **APRÈS 1 AN**

La piscine à balles, les petits porteurs, les jeux à bascule et les modules sont autant de sollicitations pour développer la psychomotricité des plus petits. Jeux à tirer, à pousser, boîtes à formes, jeux de transvasements (bacs à semoule), ballons... également.

- **VERS 18 MOIS**

Jeux d'empilements et de construction. Structure ou parcours de motricité.
Peinture, livres sensoriels/imagiers, dînette...

- **A PARTIR DE 24 MOIS**

En fonction du jeu ou de l'activité qu'il expérimente, l'enfant développe une ou plusieurs compétences.

L'équipe est soucieuse de :

- permettre l'éveil sensoriel, la créativité avec la pâte à modeler, le sable magique, la peinture aux doigts, le transvasement, les jeux sonores, les comptines, les livres-cd, les instruments de musique, les livres tactiles.
- L'atelier pâtisserie en fonction des événements du calendrier : galette des rois, chandeleur, tarte aux fruits.
- permettre l'imitation, la sociabilisation et l'imaginaire avec les déguisements, la dînette, les poupées, les personnages, les figurines, les playmobils.
- permettre la motricité fine, la coordination avec des activités de peinture (aux doigts, aux rouleaux, aux pinceaux, aux tampons...), des dessins aux feutres, des crayons, du playmaïs, des gommettes, du collage, déchirer du papier, des perles, des puzzles, des encastremets, des jeux de construction (Légos...).
- permettre le développement cognitif avec des jeux de lotos, memory, jeux d'association, jeux de société.
- permettre de favoriser le langage avec la lecture, les marionnettes, les contes, les chansons, les rondes.
- permettre la découverte et l'appropriation du corps avec les miroirs, les comptines et la relaxation.
- permettre de se détendre : se poser, faire une pause, rêver...

Afin de diversifier les supports à moindre coût, des jeux sont également fabriqués par le personnel : boîte à forme, loto, bouteilles sensorielles... toujours en respectant les règles de sécurité.

Un enfant a besoin à certaines périodes de son évolution de « régresser ». Il est important de pouvoir le lui permettre car cela fait partie de ses besoins du moment (Par exemple : un enfant de 2 ans peut, à un moment donné, retrouver du plaisir à manipuler un hochet qu'il investissait quand il avait quelques mois).

Des moments plus précis sont définis dans le déroulement de la journée comme des temps d'activités, libres ou organisées. L'équipe veille à respecter un équilibre entre les jeux libres spontanés et les activités organisées et à les répartir dans la journée. Les activités manuelles qui demandent plus de temps de préparation, installation et rangement sont proposées plutôt le matin ; des petites activités calmes sont choisies avant la sieste et pour la fin de journée.

1. LE JEU LIBRE

Le jeu libre est laissé sur un accès continu dans la journée de l'enfant.

Dans les jeux libres, on retrouvera pour les bébés des accès aux hochets, miroir, tapis d'éveil et autres jeux d'éveil où l'enfant s'appropriera les jeux à sa façon.

Pour les plus grands, il y a l'espace piscine à balles ou petite maison, toboggan puis le tapis de voiture avec le garage ou la ferme.

Dans le jeu libre, on compte aussi sur les jeux du faire semblant comme la cuisine, l'espace poupée, les déguisements,

Une bibliothèque à hauteur des enfants avec accès libre à la manipulation des livres et des banquettes pour une bonne installation.

Chaque jeu a son espace ce qui permet à l'enfant d'avoir des repères dans la crèche. Le jeu libre permet à l'enfant de prendre possession de l'espace qui lui est donné.

Il permet de développer l'imagination, la créativité des enfants.

Les enfants de 0 à 2 ans jouent souvent côte à côte ce qui ne les empêche pas de partager des moments de socialisation. Pour les plus grands, les jeux sont des moments partagés ensemble ou chacun doit trouver une place.

L'adulte observe les complicités ou les conflits en les respectant. Il intervient seulement si c'est nécessaire : c'est l'apprentissage de la vie en collectivité.

Les objectifs sont de créer un espace d'échanges, de partages et de plaisirs entre les enfants et entre les enfants et les professionnels. Favoriser le développement intellectuel et affectif de l'enfant avec le langage, la créativité, l'imagination et la découverte ...

2. LES ACTIVITÉS SEMI-DIRIGÉES

Les activités semi-dirigées sont proposées aux enfants par l'équipe. Ces activités sont faites sur un temps et un espace donné. On peut y retrouver les dessins, la peinture, les gommettes, la lecture, l'éveil musical, le jeu de loto, le colorino, les perles, la pâte à modeler, les jeux de société... La présence d'un adulte est nécessaire pour encadrer et donner les règles.

Les activités plus construites demandent que l'enfant soit attentif pour pouvoir participer : l'enfant doit écouter la consigne de l'activité et l'intégrer.

L'enfant peut venir participer mais n'est jamais contraint : il est donc libre de sa présence et pourra y rester le temps qu'il souhaitera. Le lieu et le temps consacrés à la totalité de l'activité seront donnés par un professionnel.

Ces activités sont des moments pour jouer avec l'enfant, moment où l'adulte est disponible pour échanger avec l'enfant plus dans l'individualité car ces activités se font par groupe de 5 ou 6 enfants. Le multi-accueil est décoré avec les réalisations des enfants.

Les professionnelles suivent le rythme des fêtes et des saisons qui ponctuent l'année ; printemps, automne, Noël, Pâques... en rattachant les diverses activités au thème : lectures, comptines, activités manuelles mais aussi traditions (chasse aux œufs, lettre au Père Noël...)

Une intervenante vient faire de la psychomotricité tous les 15 jours. Les enfants participent par petits groupes (CF. L'EVEIL CORPOREL). Une autre intervenante vient raconter des histoires et faire découvrir le livre (CF. L'HEURE DU CONTE).

3. LE RYTHME ET L'ENCADREMENT

L'enfant, quelque soit son âge, a besoin pour s'épanouir de trouver un cadre sécurisant. Ce dernier est impulsé par les limites et les règles établies. L'enfant doit apprendre à respecter certaines règles. Celles-ci donnent des repères aux enfants et leur assurent une stabilité.

Les limites peuvent être source de frustrations pour l'enfant, cela nécessite donc un accompagnement de l'adulte pour les accepter. Le respect des espaces, des jeux, et du matériel ainsi que le respect des enfants et des adultes fait partie intégrante de la crèche.

Il est primordial que pour chaque type d'activité il y ait : un début (moment où l'enfant repère et choisit son jeu), un milieu (moment où l'enfant investit pleinement son jeu) et une fin (moment où l'enfant choisit de lui-même de ne plus investir et/ou décide de ranger son jeu).

Les enfants préfèrent souvent être pieds nus, le chauffage au sol permet à l'équipe de suivre leur choix. Les enfants y trouvent source de plaisir mais aussi d'informations utiles sur l'environnement. Un enfant pieds nus fera attention où il met ses pieds pour ne pas se faire mal ou ne pas écraser la main du copain. C'est ainsi que l'enfant acquiert des informations sur les caractéristiques du sol (chaud, froid, glissant,...). Le pied nu procure à l'enfant une bonne stabilité et un bon équilibre. L'enfant se sent bien dans son corps et ses mouvements.

Cependant l'enfant pourra porter des chaussons s'il préfère ou si les parents le désirent.

4. JEUX EXTÉRIEURS

La crèche possède une cour extérieure, agrémenté de jeux d'extérieur (toboggans, bascule, cabane, ...). Pour jouer dehors, les enfants ont également des vélos, des porteurs, des ballons. La cour extérieure est mise à disposition des enfants dès que le temps le permet. Pour sortir, les enfants doivent avoir une tenue et matériel adaptés à la saison : bonnet et manteau chaud en hiver, casquette et crème solaire en été. Les enfants sont chaussés, habillés et accompagnés par deux adultes à l'extérieur.

Les professionnelles partagent des jeux avec les enfants (jeux de ballon, basket...). L'aménagement leur permet de courir, sauter, se défouler et aussi d'aller à la découverte du sol souple.

L'espace extérieur permet à l'enfant de ressentir une liberté. Le regard et la présence de l'adulte suffit pour que l'enfant puisse évoluer en toute sécurité.

Lorsque le temps le permet, les plus petits sont installés avec des jouets sur une couverture, à l'ombre ou proménés en poussette.

L'espace extérieur est un lieu de socialisation où il existe aussi des règles à respecter.

Il est également possible de promener les non-marchants en poussette à plusieurs places. Les plus grands vont aussi se promener, en donnant la main à un adulte. Les promenades sont l'occasion de nommer ce que les enfants voient, ramasser des éléments naturels (feuilles mortes, marrons), découvrir le monde extérieur.

La découverte du monde extérieur et l'ouverture culturelle passent également par des échanges avec d'autres structures et des sorties.

IV. LES TEMPS FORTS

1. L'ÉVEIL CORPOREL

L'éveil corporel est une séance d'activités en mouvement, ludiques, adaptée aux tout-petits. Ouvert aux enfants de 12 mois à 3 ans. Les séances sont diversifiées, sécurisantes et toujours basées sur la réussite de l'enfant.

Le principe général des séances d'éveil corporel est le développement de l'enfant et son épanouissement. En effet, à travers divers apprentissages (sensoriel, moteur...) les enfants vont se découvrir et découvrir le monde extérieur. Toutes les activités proposées apportent un lot d'enrichissement aux enfants.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Favoriser l'autonomie de l'enfant en le laissant évoluer à son rythme.
- Développer les capacités sensorielles de l'enfant tel que la vue, l'ouïe et le toucher.
- Développer les capacités motrices de l'enfant comme ramper, courir, sauter...
- Maîtriser son corps : l'enfant apprend à connaître les différentes parties de son corps, à prendre conscience de son corps, à utiliser son corps dans l'environnement, à créer du mouvement avec son corps.
- Utilisation de l'imaginaire pour mettre en confiance les enfants, développer leurs capacités de compréhension et s'ouvrir sur le monde extérieur.

- Favoriser la liberté d'expression, le développement de l'imaginaire et du sens artistique à travers des temps d'expression libre à consignes ouvertes ou fermées, des pas dansés sur des comptines...
- Favoriser le développement du langage en mettant en place des verbes d'action (lancer, viser, cacher, empiler...) et en enrichissant le vocabulaire à travers un imagier selon la thématique de séance.

• LES ACTIONS

Présente toutes les deux semaines, une demi-journée), l'animatrice sportive de la Communauté de Communes prend les enfants par petit groupe de 4-5 maximum dans une salle d'activités libérée pour l'occasion, afin de leurs dispenser la séance d'éveil corporel. Un membre de l'équipe de la structure peut l'accompagner.

Les séances sont variées et très appréciées des enfants qui sont fiers de montrer au reste du personnel ce qu'ils ont appris et pu faire avec leur corps pendant l'éveil corporel.

A l'issue de l'éveil corporel, un échange entre le personnel de l'établissement (dont l'infirmière) et l'animatrice sportive permet d'évaluer les comportements, les progressions, mais aussi les facilités, les difficultés que rencontrent les enfants.

• UNE SÉANCE TYPE

Préparation de la salle : pendant que l'équipe du multi-accueil accueille les enfants, l'animatrice sportive prépare la salle, installe le matériel nécessaire à l'activité.

Mise en route : l'animatrice sportive va chercher les enfants par petit groupe de 3, 4, ou 5 maximum puis les emmène dans une autre salle pour l'animation.

Rituel de début : Les enfants sont regroupés autour de l'animatrice sportive qui explique la thématique et le déroulement de la séance à travers une petite histoire courte, des images, une chanson...

Le corps de séance : 2, 3 activités ludiques de 4, 5 minutes chacune ou chaque enfant s'exprime selon les consignes données par l'animatrice sportive.

Exemples : jeu de mime et d'imitation, jeu de courses, jeu de balles, jeu d'apposition, jeu de construction, parcours de motricité...

Retour au calme : Les enfants sont regroupés autour de l'animatrice sportive qui propose une dernière activité pour se calmer, se détendre.

Rituel de fin : revenir sur la séance avec les enfants, demander leur ressenti avant de repartir rejoindre leurs camarades et changer de groupe.

2. L'HEURE DU CONTE

Depuis Novembre 2020, l'accueil des classes à la bibliothèque étant suspendu en raison de la crise sanitaire, Sabrina, agent de la bibliothèque Intercommunale Marie Marvingt situé à Bayon se déplace pour partager un moment de lecture et d'histoires avec les enfants des cinq multi-accueils du territoire.

Elle intervient une à deux fois par mois dans chacune d'entre elle. Les jours sont fixés les mardis et jeudis matin en fonction d'un calendrier bien défini. L'intervention se fait par groupe de 3 et dure 15

à 20 mn. Divers supports sont utilisés comme les livres, le kamishibai et les tapis lecture. Les histoires **font appel à leur imagination et aident au développement du langage de l'enfant**. Il découvre de nouveaux mots, ainsi que les lettres, les formes et les couleurs et même les textures.

Ainsi, chaque enfant peut bénéficier de ce temps calme et captivant d'histoires.

En plus d'animer ce temps d'histoires, Sabrina ne lit pas seulement les livres aux enfants, elle favorise la participation de l'enfant en utilisant des livres à clapet, à toucher. Les enfants peuvent manipuler les livres ou même venir toucher le tapis lectures.

3. LES FÊTES AU MULTI-ACCUEIL

Tout au long de l'année, les familles sont invitées à participer à la vie de la structure.

Le Carnaval et Noël sont des événements que nous aimons fêter à Bergamote. Pour ces occasions, les familles sont conviées pour venir partager un moment festif, convivial et ludique autour d'un goûter. Ces instants permettent aux familles de se rencontrer et d'échanger entre elles ainsi qu'avec les professionnelles, sur un temps qui sort du quotidien. Les enfants apprécient tout particulièrement ces moments exceptionnels, qui leur permettent également de faire partager à leurs parents un petit bout de leur vie à la multi-accueil.

Dans cette même optique, depuis 2014, en fin d'année scolaire (début juillet), toutes les familles sont invitées à la « **fête des crèches** » qui a lieu dans le jardin des P'tits Mousses (crèche de Blainville-sur-L'eau) et qui permet de clôturer l'année écoulée. Des jeux de type kermesse sont proposés par les professionnelles pour les enfants. Les parents et le personnel partagent le verre de l'amitié et la matinée se termine par un pique-nique (tiré du sac) ou un repas de type auberge espagnole, pour les familles qui le souhaitent.

4. LA SORTIE DE FIN D'ANNÉE

Une sortie de fin d'année est programmée et a généralement lieu au mois de juin. Elle concerne les enfants qui quittent le multi-accueil pour faire leur rentrée scolaire au mois de septembre.

Elle est pensée et organisée en équipe, en lien avec le projet éducatif de la structure. Les parents sont sollicités afin d'accompagner les enfants.

C'est un moment de partage, de découverte en dehors du cadre et du quotidien de la crèche. Elle permet aux enfants, de faire de nouvelles expériences, d'apprendre, de s'amuser et tout ceci entre copains.

En bref, passer un bon moment et créer des souvenirs avant une nouvelle grande étape !

Quelques exemples des sorties réalisées les années précédentes :

- au parc Ste Croix à Rhodes
- à la ferme EARL de la Lorraine à Benney
- au Ménil St Michel à Flavigny

D'autres sorties peuvent également avoir lieu durant l'année, en fonction des moyens humains, financiers, des opportunités et des projets en cours.

5. LE SPECTACLE DE NOËL

Chaque année, un spectacle est proposé pour les enfants au moment des fêtes de Noël. Il peut s'agir :

- D'un spectacle dans une salle des fêtes proposé pour plusieurs crèches de la CC3M suivi d'un petit goûter
- D'un spectacle plus intime proposé dans chaque structure (conte, marionnettes...)

Ce sont des moments magiques et festifs pour les enfants, à partager avec leurs parents et les professionnelles de la crèche. C'est aussi l'occasion pour les enfants de découvrir la culture de la danse, de la chanson, de la musique, de s'ouvrir vers de nouveaux horizons.

6. RENCONTRES INTERGÉNÉRATIONNELLES

Une rencontre intergénérationnelle avec les personnes âgées de l'accueil de jour de Blainville-sur-L'eau à lieu 2 fois par an. L'encadrement est assuré par 3 adultes pour 6 enfants. Les enfants se rendent à pied à l'accueil de jour pour partager une activité et un goûter.

V. LA PRISE EN CHARGE DE LA SANTÉ

1. ÉTAT DE SANTÉ DES ENFANTS

À l'arrivée dans la structure, les parents donnent à l'équipe les informations sur la santé, l'état général de leur enfant. S'il n'est pas en forme, a eu de la fièvre, une maladie particulière, l'équipe prend en note et surveille plus particulièrement cet enfant.

Au cours de la journée, l'état général de l'enfant peut se détériorer ou s'améliorer. Si l'enfant présente des signes d'hyperthermie (fièvre) tels que les yeux brillants, les joues rouges, le front chaud... Sa température est vérifiée à l'aide d'un thermomètre auriculaire. Chaque enfant a un embout personnel. Si la température de l'enfant est à 38°, l'enfant est découvert et hydraté. Sa température est ensuite régulièrement vérifiée pour suivre son évolution. Si cette dernière augmente avec ou sans symptôme(s) associés les parents sont informés.

Si la température est supérieure ou égale à 38,5° un membre de l'équipe appelle alors les parents pour les informer de l'état de l'enfant afin qu'ils puissent s'ils le souhaitent prendre un rendez-vous chez un médecin, venir chercher l'enfant un peu plus tôt lorsque cela est possible. Il leur sera demandé leur accord pour administrer du doliprane suspension. Ce dernier sera donné par une auxiliaire de puériculture et sera adapté au poids de l'enfant (une ordonnance du médecin de l'enfant est nécessaire ainsi que l'autorisation écrite des parents). Une feuille de température est remplie en deux exemplaires, un pour les parents et un pour la crèche.

Passer une journée dans le bruit, avec les copains qui jouent, pleurent, rien n'est pas toujours facile lorsqu'un enfant est malade. Au cas par cas, nous apprécions donc le bien-être de l'enfant pour discuter avec son parent de sa prise en charge. Les parents peuvent aussi appeler en cours de journée pour se tenir informés de l'évolution de la santé de leur enfant.

La liste des maladies à éviction est inscrite dans le règlement intérieur.

2. MISSIONS DE L'INFIRMIÈRE

Une infirmière est présente en alternance sur les cinq multi-accueils de la CC3M. Elle est joignable par téléphone par les différentes équipes si elles ont besoin d'un avis ou conseils médicaux sur une situation précise.

Elle organise les visites médicales obligatoires pour les enfants de moins de 4 mois qui entrent au multi-accueil avec le médecin de crèche et le parent.

Elle garantit la sécurité et le bien être des enfants.

Elle gère des éventuelles urgences qui surviendraient sur le multi-accueil : réaction allergique, plaie profonde, chute sur la tête...

Elle forme le personnel et les enfants aux bonnes pratiques en termes d'hygiène : lavage des mains, lavage des dents...

Elle fait la liaison avec les parents et peut être amenée à échanger avec eux sur la prise en charge d'un souci de santé concernant leur enfant: difficulté de sommeil, difficulté de transit.

Elle organise et veille à la mise en place d'un PAI (Projet d'accueil individuel) lorsqu'il se révèle nécessaire.

Elle élabore des protocoles d'urgences et de prévention et anime des temps d'échange sur des thèmes paramédicaux avec la collaboration de partenaires : médecin, orthophoniste, psychologue...

Elle crée des outils pour le suivi de problème spécifique qui touche certain enfant: suivi du transit, suivi de l'alimentation.

Elle aide l'équipe pour l'accueil d'un enfant porteur d'un handicap en participant au travail effectué en amont pour que toutes connaissent les spécificités de l'enfant et l'accueillent dans le respect de son rythme, de son identité et de ses besoins propres.

